

DÉLIBÉRATION n° CA-27-01-2023-07 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 janvier 2023



Capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1
Année universitaire 2023-2024

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1, L. 841-5, D. 841-2 et s. ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CFVU 20230126_05 de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire en date du 26 janvier 2023 portant avis favorable à la majorité aux capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Les capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1, pour l'année universitaire 2023-2024, sont approuvées, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

34 votants

Pour	29
Contre	4
Abstention	1

Fait à Poitiers, le 27 janvier 2023
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 09/02/2023

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

CFVU du 26 janvier 2023

Avis n° CFVU 20230126_05 – Capacités offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2023-2024 (Plateforme nationale de candidature à l'entrée en master 1).

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu la délibération n° CA 16-12-2022-15 du CA du 16 décembre 2022 relative aux capacités d'accueil limitées globales pour l'accès à la première année du deuxième cycle du diplôme national de master en 2023-2024 ;

Avis n° CFVU 20230126_05 – Capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 en 2023-2024 (Plateforme nationale de candidature à l'entrée en master 1).

Pour l'année universitaire 2023-2024,

- selon les capacités d'accueil limitées à l'entrée en master 1 (CAL) adoptées par le CA du 16 décembre 2022,
 - et sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique,
- les capacités d'accueil offertes limitées (COL) offertes sur la plateforme nationale MonMaster, sont ventilées selon l'annexe jointe.

Cette ventilation et son affichage sur la plateforme nationale MonMaster sont sous réserve de la parution des textes réglementaires afférents, et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 33

Suffrages exprimés : 28

Pour : 16

Contre : 12

Abstention : 5

Fait à Poitiers, le 26/01/2023

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le jour même de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.



- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MomMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU
capacité à l'entrée de cycle
CFVU2

o
OUI
ok

	A	B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23)	C	D votée CFVU 08/12 CA 16/12	E Soumis CFVU 16/01/23 et CA 27/01/23	F= D-E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro)	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C
	Etiquettes de colonnes								
	22-23								
	23-24								
	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la COL en cours de campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24 hors plateforme)	Formations spécifique hors plateforme MonMaster	COL N- COL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	COL 23-24 moins inscrits 22-23
901 Droit	391	391	381	464	390	44	30	-1	9
DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE									
Droit de la propriété intellectuelle	34	34	35	63	35	3	25	1	5
Droit de la propriété intellectuelle et du numérique	22	22	17	24	22	2	25		
Droit de la Recherche et Valorisation de l'Innovation	12	12	18	14	13	1		1	-5
DROIT DES AFFAIRES	47	47	47	62	55	2	5	8	8
Contrats en Droit Français et Européen	23	23	17	23	21	2		-2	4
Droit de l'entreprise et des affaires-DICE	24	24	16	24	24		5		8
Franco-Italien Contrats en Droit Européen			5	5				5	-5
Franco-Libanaï Juriste d'Affaires				5	5			5	5
Franco-Polonais Droit Français et Européen des Affaires			9	5	5			5	-4
DROIT DES ASSURANCES	30	30	23	35	28	7		-2	5
	30	30	23	35	28	7		-2	5
	30	30	23		23	7		-7	-23
Droit des assurances, inscription à l'université de Poitiers				30	23			5	23
Droit des assurances, inscription à l'université de la Rochelle				5	5				5
DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	24	24	25	30	24	6		-4	-1
Droit de l'action et des responsabilités locales	12	12	12	15	12	3			-1
Droit de l'Aide et de l'Action Sociales et Collectivités Territoriales	12	12	13	15	12	3			
DROIT DU NUMERIQUE	25	25	24	24	21	3		-4	-3
DROIT DU PATRIMOINE	41	41	37	44	37	7		-4	
Droit de l'Activité Agricole et de l'Espace Rural	17	17	15	20	17	3			2
Droit de l'Urbanisme et de la Construction	14	14	11	14	12	2		-2	1
Histoire du Droit et des Institutions	10	10	11	10	8	2		-2	-3
DROIT ET MANAGEMENT DES VINS ET DES SPIRITUEUX	15	15	18	15	13	2		-2	-5

parcours au Togo

M1 en Italie

Droit des assurances, inscription à l'université de Poitiers
Droit des assurances, inscription à l'université de la Rochelle

Affichage selon
possibilités
techniques plateforme

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU capacité à l'entrée de cycle CFVU2	o OUI ok						I = E - C									
	A	B – A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23)	C	D vote CFVU 08/12 CA 16/12	E Soumis CFVU 26/01/23 et CA 27/01/23	F = D-E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAL, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro)	H = E-A (A étant égal à B)								
étiquettes de lignes																
22-23																
23-24																
étiquettes de lignes	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la COL en cours de campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24- formations spécifiques hors plateforme)	Formations spécifiques hors plateforme MonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)								
étiquettes de lignes	15	15	18	15	13	2		-2								
	15	15	18	11	11			-18								
				4	2	2		11								
étiquettes de lignes	25	25	25	28	25	3		-13								
	25	25	25	28	25	3										
	24	24	25	25	25			1								
étiquettes de lignes	37	37	41	43	39	4		2								
	16	16	16	18	17	1		1								
	21	21	25	25	22	3		-3								
étiquettes de lignes	40	40	38	46	40	6		2								
	16	16	18	18	16	2		-2								
	16	16	15	18	16	2		1								
étiquettes de lignes	8	8	5	10	8	2		3								
	24	24	25	24	24			-1								
	24	24	25	24	24			-1								
étiquettes de lignes	25	25	18	25	24	1		6								
	12	12	10	12	11	1		1								
	13	13	8	13	13			5								
étiquettes de lignes	45	45	26	46	43	3		-2								
	20	20	7	20	18	2		17								
	20	20	7	20	18	2		11								
étiquettes de lignes	25	25	19	26	25	1		-2								
								11								
								6								
902 Sc eco																
ECONOMIE APPLIQUEE																
Evaluation des politiques publiques appliquée à l'emploi et la santé																
MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE																

M1

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU

capacité à l'entrée de cycle

CFVU2

o

OUI

ok

	22-23		23-24		E Soumis CFVU 26/01/23 et CA 27/01/23	F= D+E-G Places estimées pour redoublants M1 22- 23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro)	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C
	Étiquettes de colonnes								
	A	B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23	C	D votée CFVU 08/12 CA 16/12					
Étiquettes de lignes									
22-23									
23-24									
	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme NonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme NonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la COL en cours de campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24- formations spécifiques hors plateforme)	Formations spécifiques hors plateforme NonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	
	40	40	31	208	108		100	68	77
903 IPAG	40	40	31	208	108		100	68	77
ADMINISTRATION PUBLIQUE									
formation à distance									
Formation à distance (Alternance)									
Formation à distance (Formation initiale)									
formation à distance Reprises d'études (FC hors contrats pro)									
Parcours en présentiel	40	40	31	32	32		100		1
904 SFA	699	699	517	719	537	142	40	-162	20
BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION	70	70	77	54	52	2		-18	-25
Ecologie, Evolutive	18	18	20	18	18				-2
Génie Ecologique	20	20	22	22	22			2	
Paléontologie	12	12	13	14	12	2			-1
Plantes et Société : Culture Durable, Paysage et Phytovvalorisation	20	20	22					-20	-22
BIOLOGIE-SANTE	68	68	66	68	60	8		-8	-6
Biologie Cellulaire, Génétique et Pathologies	17	17	14	17	15	2		-2	1
Microbiologie et Immunologie	17	17	18	17	13	4		-4	-5
Neurosciences	17	17	18	17	17				-1
Physiologie, Physiopathologies et Pharmacologie	17	17	16	17	15	2		-2	-1
CHIMIE	100	100	74	102	59	23	20	-41	-15
Chimie Analytique et Qualité	28	28	28	28	26	2		-2	
Chimie Analytique et Qualité	28	28	28						-28
Chimie Analytique et Qualité (Alternance)				10	10			10	10
Chimie Analytique et Qualité (Formation initiale et Reprises d'études)				18	16	2		-12	16
Chimie Organique pour le Vivant	16	16	12	16	10	6		-6	-2
Chimie Organique pour le Vivant	16	16	12						-12
Chimie Organique pour le Vivant (Alternance)				1	1			1	1
Chimie Organique pour le Vivant (Formation initiale et Reprise d'études)				15	9	6		-7	9

M1

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU
capacité à l'entrée de cycle
CFVU2

o
OUI
ok

	A	B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23)	C	D votée CFVU 08/12 CA 16/12	E Soumis CFVU 26/01/23 et CA 27/01/23	F= D-E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro)	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C
	Étiquettes de colonnes								
	22-23								
Étiquettes de lignes	23-24								
	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la COL en cours de campagne CAL 23-24 moins COL 23-24 formations spécifiques hors plateforme	Formations spécifique hors plateforme MonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	COL 23-24 moins inscrits 22-23
Chimie Verte, Catalyse et Environnement Chimie Verte, Catalyse et Environnement (Alternance) Chimie Verte, Catalyse et Environnement (Formation Initiale et Reprises d'études) Erasmus Mundus Sustainable Catalysis (SUCAT) Erasmus Mundus Sustainable Catalysis (SUCAT) Qualité et Traitement de l'Eau Qualité et Traitement de l'Eau (Alternance) Qualité et Traitement de l'Eau (Formation Initiale et Reprises d'études)	20	20	18	22	12	10		-8	-6
	20	20	18		2			2	-18
				2	2			2	2
				20	10	10		-10	10
	20	20	9	20			20	-20	-9
	20	20	9	20			20	-20	-9
	16	16	7	16	11	5		-5	4
	16	16	7						-7
				1	1	1		1	1
				15	10	5		-6	10
EUR INTREE (mention CHIMIE) EUR Chimie Verte, Catalyse et Environnement EUR Chimie Verte, Catalyse et Environnement (Alternance) EUR Chimie Verte, Catalyse et Environnement (Formation Initiale et Reprises d'études)	7	7	4	10	4	6		-3	
	7	7	4	10	4	6		-3	
	7	7	4						-4
				1	1	1		1	1
ENERGIE Automatique et Energie Electrique Gestion de l'Energie				9	3	6		-4	3
	55	55	42	55	38	17		-17	-4
	15	15	13	15	12	3		-3	-1
	40	40	29	40	26	14		-14	-3
EUR INTREE (mention ENERGIE)	7	7		8	4	4		-3	4
INFORMATIQUE Conception Logicielle Logiciel et Big Data									
	55	55	43	55	39	16		-16	-4
	25	25	22	25	18	7		-7	-4
	30	30	21	30	21	9		-9	
EUR TACTIC (mention INFORMATIQUE)	5	5	3	5	3	2		-2	
INGENIERIE DE CONCEPTION Génie Mécanique Ingénierie Biomécanique									
	50	50	40	60	48	12		-2	8
	30	30	24	35	28	7		-2	4
	20	20	16	25	20	5			4

M1

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU
capacité à l'entrée de cycle
CFVU2

O
OUI
ok

	A	B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23)	C	D votée CFVU 08/12 CA 16/12	E Soumis CFVU 26/01/23 et CA 27/01/23	F= D+E-G Places estimées pour redoublants M1 22- 23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro)	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C
Etiquettes de colonnes									
22-23									
23-24									
	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24- formations spécifiques hors plateforme)	Formations spécifique horsplateforme MonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	COL 23-24 moins inscrits 22-23
EUR INTREE (mention INGENIERIE DE CONCEPTION)	5	5		5	2	3		-3	2
INGENIERIE DE LA SANTE	120	120	88	120	118	2		-2	30
Essais Cliniques, Médicaments et Produits de Santé	20	20	20	20	20				
Génie Cellulaire	20	20	15	20	18	2		-2	3
Génie Physiologique, Biotechnologique et Informatique	80	80	53	80	80				27
MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	60	60	27	60	46	14		-14	19
Mathématiques Fondamentales et Applications	30	30	13	30	27	3		-3	14
Statistique et Données du Vivant	30	30	14	30	19	11		-11	5
SANTE				20			20		
SCIENCES DE LA MATIERE	40	40	16	40	30	10		-10	14
Ingénierie des Matériaux Hautes Performances et Développement Durable	25	25	11	25	20	5		-5	9
Physique des Matériaux	15	15	5	15	10	5		-5	5
EUR INTREE (mention SCIENCES DE LA MATIERE)	7	7	2	7	5	2		-2	3
SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT	20	20	14	20	14	6		-6	
Hydrogéologie et Transferts / Hydrogeology And Transfers	20	20	14	20	14	6		-6	
EUR INTREE (mention SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT)	10	10	8	10	3	7		-7	-5
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES	15	15	11	15	10	5		-5	-1
Objets Connectés	15	15	11	15	10	5		-5	-1
EUR TACTIC (mention TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES)	5	5	2	5	2	3		-3	
905 LL	269	269	196	298	250	28	20	-19	54
ARTS	35	35	23	35	33	2		-2	10

M1

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MoniMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU
capacité à l'entrée de cycle
CFVU2

O OUI ok	capacité à l'entrée de cycle CFVU2	A	B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23)	C	D votée CFVU 08/12 CA 16/12	E Soumis CFVU 26/01/23 et CA 27/01/23	F= D-E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro))	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C
Étiquettes de colonnes										
22-23						23-24				
Capacité d'accueil globale (CAL)			COL (Plateforme MoniMaster)		Capacité d'accueil globale (CAL)		Places de la CAL pouvant alimenter la COL en cours de campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24- formations spécifiques hors plateforme)		COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	
12	12	12	9	12	11	11	1		-1	2
8	8	8	8	8	8	8				
15	15	15	6	15	14	14	1		-1	8
ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS										
Assistant Metteur en Scène										
Assistant Réalisateur										
Cinéma et Théâtre Contemporains										
ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS										
Bande Dessinée										
Littératures et Culture de l'Image										
Livres et Médiactions : Edition, Commercialisation et Vie Littéraire										
CINEMA ET AUDIOVISUEL										
Ecriture et Création Documentaire										
ETUDES EUROPENNES ET INTERNATIONALES										
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES										
Jurilinguisme										
Multilinguisme, Traduction Appliquée et Economie Culturelle										
Négociateur Trilingue en Commerce International										
LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES										
Mondes Anglophones : dynamiques et pluralités culturelles										
Mondes Hispanophones : sociétés, arts et cultures										
SCIENCES DU LANGAGE										
Didactique des Langues et du Français Langue Etrangère et Seconde										
Linguistique, Langues et Corpus										
906 SHA										
ANTHROPOLOGIE										
Ethnographie et Ecritures Audiovisuelles										
AUDIOVISUEL, MEDIAS INTERACTIFS NUMERIQUES, JEUX										

M1

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU
capacité à l'entrée de cycle
CFVU2

0
OUI
ok

	Étiquettes de colonnes					Étiquettes de lignes				
	A	B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23)	C	D votée CFVU 08/12 CA.16/12	E Soumis CFVU 26/01/23 et CA.27/01/23	F= D-E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Études en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro)	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C	
	22-23									
	23-24									
	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la campagne [CAL 23-24 moins COL 23-24- formations spécifiques hors plateforme]	Formations spécifiques horsplateforme MonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)		COL 23-24 moins inscrits 22-23
	6	6	6	6	6					1
	12	12	11	12	12					-1
	33	33	22	28	21	7		-12		-1
	33	33	22	28	21	7		-12		-1
	33	33	22	20	13	7		-20		-22
				8	8			8		13
	80	80	76	98	84	14		4		8
	15	15	10		30	4		10		-10
	20	20	33	34	14	1		-1		-3
				15	17	4		-2		14
	25	25	19	27	23	5		-3		4
	20	20	14	22	17					3
	36	36	34	38	34	4		-2		
	18	18	15	19	17	2		-1		2
	18	18	19	19	17	2		-1		-2
	28	28	20	26	20	6		-8		
	28	28	20	26	20	6		-8		
	25	25	21	35	25	10				4
	40	40	15	40	26	14		-14		11
	15	15	15	15	10	5		-5		-5
	25	25		25	16	9		-9		16
	60	60	10	65	57	8		-3		47
	112	112	111	114	102	12		-10		-9

GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT	Jeux et Médias Interactifs Numériques : Ergonomie UX/UI
	Jeux et Médias Interactifs Numériques : Game Design
	Gestion et développement des Territoires en Transition
	GESTION et développement des Territoires en Transition Gestion et développement des Territoires en Transition (Formation initiale et Reprises d'études) Gestion et développement des Territoires en Transition (Alternance)
HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE	Expertise Historienne, Médiation et Valorisation de l'Histoire
	Histoire de l'Art, Patrimoine et Musées
	Histoire publique et expertise historique
	Mondes Antiques : Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie Mondes modernes et contemporains : histoire, institutions, culture
INFORMATION, COMMUNICATION	esDOC - Information, Documentation, Bibliothèque
	Web éditorial et stratégie UX
MIGRATIONS	Acteurs et institutions des migrations : du local à l'international
MONDES MEDIEVAUX	
MUSICOLOGIE	Musique : Recherche et Pratiques d'Ensemble
	Musique et Sciences Humaines
PHILOSOPHIE	
PSYCHOLOGIE	

M1

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU
capacité à l'entrée de cycle
CFVU2

o
OUI
ok

	A	B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23)	C	D votée CFVU 08/12 CA 16/12	E Soumis CFVU 26/01/23 et CA 27/01/23	F= D+E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro))	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C
Etiquettes de colonnes									
22-23									
Etiquettes de lignes	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24 hors plateforme)	Formations spécifiques hors plateforme MonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	COL 23-24 moins inscrits 22-23
SOCIOLOGIE	18	18	18	18	17	1		-1	-1
	18	18	16	17	15	2		-3	-1
	16	16	15	16	13	3		-3	-2
	28	28	31	29	27	2		-1	-4
	15	15	15	17	15	2		-2	-1
	17	17	16	17	15	2		-2	-1
	25	25	17	30	22	8		-3	5
	25	25	17	30	22	8		-3	5
	254	254	235	637	246	15	376	-8	11
	20	20	20	21	20	1			-20
COMMUNICATION DES ORGANISATIONS									
907 IAE	20	20	20						-20
	20	20	20						-20
	20	20	20						20
Stratégie numérique de communication									
COMPTABILITE-CONTROLE-AUDIT				21	20	1			7
	35	35	28	36	35	1			2
	20	20	18	21	20	1			2
CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL									
FINANCE	23	23	23	64	33	1	30	10	10
	23	23	23	24	23	1	30	10	10
				40	10				
				5	5			5	5
				30			30		
formation à distance Reprises d'études (FC hors contrats pro)									
formation à distance (Alternance)									
formation à distance Reprises d'études (FC hors contrats pro)									
formation à distance (Formation initiale)									
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES									
INTELLIGENCE ECONOMIQUE	26	26	26	26	24	2		-2	-2
	20	20	16	21	20	1			4

M1

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU

capacité à l'entrée de cycle

CFVU2

O

OUI

OK

Étiquettes de colonnes									
22-23									
23-24									
Étiquettes de lignes									
A	B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23)	C	D votée CFVU 08/12 CA 16/12	E Soumis 26/01/23 et CA 27/01/23	F = D-E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro))	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C	
Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la COL en cours de campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24 formations spécifiques hors plateforme)	Formations spécifiques hors plateforme MonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	COL 23-24 moins inscrites 22-23	
30	30	44	367	20	1	345	-10	-24	
25	25	26	31			31	-25	-26	
25	25	26						-26	
5	5	18	31	5	1	31	-25	-13	
5	5	18	6	5	1		15	-13	
			60	15		45	5	15	
			5	5			5	5	
			10	10			10	10	
			45			45			
			70			70			
			30			30			
			80			80			
			30			30			
			60			60			
80	80	60	81	74	7		-6	14	
30	30	22	33	27	6		-3	5	
25	25	21	25	24	1		-1	3	
25	25	17	23	23			-2	6	
25	25	17	23	23			-2	6	
86	86	72	76	67	9		-19	-5	
38	38	38	38	34	4		-4	-4	
			38	34	4		-4	34	
38	38	38						-38	
909 FSS									
STAPS:ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE									
Ingénierie de la Réadaptation, du Handicap et de la Performance Motrice									
Ingénierie de la Rééducation, du Handicap et de la Performance Motrice									
Site de Poitiers en présentiel, intégralement en anglais (Formation initiale)									
Commerce International des Spiritueux (site de Segonzac)									
Commerce International des Spiritueux (site de Segonzac en présentiel (Alternance)									
Formation à distance (Alternance)									
Formation à distance (Formation initiale)									
Formation à distance Reprises d'études (FC hors contrats pro)									
Parcours délocalisé : Alexandrie									
Parcours délocalisé : Asie									
Parcours délocalisé : Le Caire									
Parcours délocalisé : Liban									
Parcours délocalisé : Nanchang Asie									
MARKETING, VENTE									
M1 tronc commun Angoulême									
M1 tronc commun Poitiers									
Management des Projets Marketing (Niort)									
Management des Projets Marketing (Niort) (Alternance)									
909 FSS									
STAPS:ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE									
Ingénierie de la Réadaptation, du Handicap et de la Performance Motrice									
Ingénierie de la Rééducation, du Handicap et de la Performance Motrice									

M1

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU
capacité à l'entrée de cycle
CFVU2

O
OUI
ok

	étiquettes de colonnes									
	22-23					23-24				
	A	B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23)	C	D votée CFVU 08/12 CA 16/12	E Soutenu CFVU 26/01/23 et CA 27/03/23	F= D-E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Études en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro))	H = E-A (A étant égal à B)		
										I = E-C
étiquettes de lignes	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24- formations spécifiques hors plateforme)	Formations spécifiques horsplateforme MonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	COL 23-24 moins inscrits 22-23	
	48	48	34	38	33	5		-15	-1	
	48	48	34	38	33	5		-15	-1	
	48	48	34	26	21	5		-27	-34	
23-24										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										
20										

M1

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU
capacité à l'entrée de cycle
CFVU2

o
OUI
ok

A		B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23	C	D voleté CFVU 08/12 CA.16/12	E Soumis CFVU 26/01/23 et CA 27/01/23	F= D-E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro)	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C
Étiquettes de colonnes									
22-23									
Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la COL en cours de campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24- formations spécifiques hors plateforme)	Formations spécifique horsplateforme MonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	COL 23-24 moins inscrites 22-23	
280	280	63	80	75	5		75	12	12
240	240	171	251	216	35		-24	45	45
5	5	2	6	6			1	4	4
20	20	16	20	19			-1	3	3
5	5	12	15	11			6	-1	-1
60	60	54	60	51			-9	-3	-3
20	20	8	20	20				12	12
20	20	14	24	21			1	7	7
5	5	2	10	9			4	1	1
20	20	19	22	20			-5	3	3
5	5		15	12			-3		
15	15	9					-5		
5	5						-5		
20	20	13	20	19			-1	6	6
20	20	13	19	16			-4	3	3
5	5	6	10	5				-1	-1
10	10	3	10	7			-3	4	4
20	20	15	20	18			-2	3	3
70	70	36	56	37			-33	1	1
20	20	20	20	18			-2	-2	-2
15	15	6					-15	-6	-6
15	15	5	15	7			-8	2	2
20	20	5	21	12			-8	7	7
20	20	5						-5	-5
			7	7			7	7	7

METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2E DEGRE

Allemand

Anglais

Education musicale

Education physique et sportive

Espagnol

Histoire / géographie

Italien

Lettres

Lettres/Histoire/Géographie

Mathématiques

Mathématiques/Physique/Chimie

Philosophie

Sciences Economiques et Sociales

Sciences et vie de la terre

Sciences Industrielles de L'Ingénieur (SII) et sciences techniques industrielles (STI) (Lycées professionnels)

Sciences physiques et chimie

METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), ENCADREMENT EDUCATIF

METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION

Inclusion et Participation – Handicap, Difficultés, Dépendance

Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Supérieur

Formateurs d'Adultes, Accompagnement, Conseil

Ingénierie, Médiation, e-Education

Ingénierie, Médiation, e-Education

Formation à distance (Alternance)

Université de poitiers, année universitaire 2023-2024 : accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master : COL (Capacité d'accueil Offerte Limitée) sur la plateforme nationale de candidature MonMaster, sous réserve des textes réglementaires en attente de parution et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Sous réserve du dialogue de gestion avec le rectorat de région académique.

CFVU
capacité à l'entrée de cycle
CFVU2

O
OUI
ok

A		B = A en 22-23 (selon modalités de détermination des capacités d'accueil en 22-23	C	D vote CFVU 08/12 CA 16/12	E Soumis CFVU 26/01/23 et CA 27/01/23	F= D-E-G Places estimées pour redoublants M1 22-23, étudiants Etudes en France, VAPP, VES, VAE, retour de césure 22-23	G formation hors plateforme (délocalisées, 50 % de cours en langue étrangère, FC pure (hors contrat pro)	H = E-A (A étant égal à B)	I = E-C
Etiquettes de colonnes									
22-23		23-24							
Étiquettes de lignes	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (plateforme MonMaster)	Inscriptions APOGEE	Capacité d'accueil globale (CAL)	COL (Plateforme MonMaster)	Places de la CAL pouvant alimenter la COL en cours de campagne (CAL 23-24 moins COL 23-24- formations spécifiques hors plateforme)	Formations spécifique horsplateforme MonMaster	COL N- CAL N-1 (évolution entre 22-23 et 23-24)	COL 23-24 moins inscrits 22-23
				7	5	2	7	-15	5
	2946	2946	2306	3663	2670	400	593	-276	364
Formation à distance (Formation initiale)									
Formation à distance Reprises d'études (FC hors contrats pro)									
Total général									

3663	-276	364
------	------	-----